



## Création d'une entreprise unilatérale à responsabilCotisation rsi

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'ai créée une EURL en 2007, mais malheureusement mon local a pris feu et l'assurance m'a remboursée que 370? en justifiant que ma perte ne pouvait être estimée car je commençais l'activité.  
suite à ça j'ai fait une dépression car je me battais depuis 5 ans et financièrement je ne pouvais pas remonter la pente.  
j'ai donc mise la société de côté ( pas de bilan ...)et je me suis mise à travailler pour rembourser mes amis.  
mon soucis aujourd'hui c'est que la société est toujours existante et je suis harcelée par un huissier qui me réclame 22000 euros de cotisations RSI .  
pour le moment je verse 20 ? par mois de mon compte personnel.  
merci pour vos conseils

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

bonjour

j'ai créée une EURL en 2007, mais malheureusement mon local a pris feu et l'assurance m'a remboursée que 370? en justifiant que ma perte ne pouvait être estimée car je commençais l'activité.  
suite à ça j'ai fait une dépression car je me battais depuis 5 ans et financièrement je ne pouvais pas remonter la pente.  
j'ai donc mise la société de côté ( pas de bilan ...)et je me suis mise à travailler pour rembourser mes amis.  
mon soucis aujourd'hui c'est que la société est toujours existante et je suis harcelée par un huissier qui me réclame 22000 euros de cotisations RSI .  
pour le moment je verse 20 ? par mois de mon compte personnel.  
merci pour vos conseils

Dans le cadre d'une société existante, il existe des cotisations sociales forfaitaires à payer d'une manière mensuelle ou trimestrielle. En conséquence, à partir du moment où votre société existe toujours, vous devez verser une cotisation sociale au profit de votre protection sociale vieillesse et maladie.

Tant que la société existe encore donc, ces cotisations s'amoncellent. La première chose à faire donc serait d'arrêter le désastre et de procéder à la clôture de cette société qui vous coûte beaucoup mais ne vous rapporte rien.

Les cotisations sociales sont personnelles. Cela signifie que même clôturée, le gérant reste responsable de son paiement.

Aussi, je vous invite à prendre attache avec le RSI et de chercher à négocier un échéancier qui soit à même de satisfaire l'ensemble des parties. Une somme de 20 euros sera probablement jugé insuffisante compte tenu de l'importance de la dette.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre réponse,

Est il possible que vous clôturez la société, de régler et de négocier tous les problèmes engendrés par cette société ?

Si c'est possible combien cela va me coûter car mon mari n'est pas au courant de tout ça et en plus j'ai une petite fille de 3 mois et donc c'est compliqué pour moi.

Sincères salutations

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Est il possible que vous clôturez la société, de régler et de négocier tous les problèmes engendrés par cette société ?

Non, cela n'est point possible. Vous devez vous même déposer la demande de radiation directement auprès de votre centre de formalité des entreprises.

Si c'est possible combien cela va me coûter car mon mari n'est pas au courant de tout ça et en plus j'ai une petite fille de 3 mois et donc c'est compliqué pour moi.

La radiation est gratuite..

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Et est il possible que vous négocier à ma place la somme que RSI me réclame ?

Car je ne sais pas sur quoi ils se sont basés, de plus j'ai travaillé chez différents employeurs donc j'ai cotisé et je n'ai pas déclaré ma grossesse ni mon congé de maternité.

Je pense que la somme qu'il me demande peut être diminué.

merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Et est il possible que vous négocier à ma place la somme que RSI me réclame ?

Car je ne sais pas sur quoi ils se sont basés, de plus j'ai travaillé chez différents employeurs donc j'ai cotisé et je n'ai pas déclaré ma grossesse ni mon congé de maternité.

Je pense que la somme qu'il me demande peut être diminué.

Non, je ne peux pas. Mon assurance ne me couvre que pour le travail de consultation, et je n'ai point mandat ni autorité pour négocier face au RSI.

Très cordialement.